

Étude #8

FONDEMENTS ET FINALITÉS DE LA RÉINCARNATION.

L'idée de la réincarnation n'est pas récente et n'a pas été inventée par le Spiritisme. Il s'agit, en vérité, d'une croyance très ancienne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. *L'idée de la transmigration des âmes était donc une croyance vulgaire, admise par les hommes les plus éminents. Par quelle voie leur est-elle venue ? Est-ce par révélation ou par intuition ? Nous ne le savons pas ; mais, quoi qu'il en soit, une idée ne traverse pas les âges et n'est pas acceptée par les intelligences d'élite, sans avoir un côté sérieux. L'antiquité de cette doctrine serait donc plutôt une preuve qu'une objection. (...) Les Esprits, en enseignant le dogme de la pluralité des existences corporelles, renouvellent donc une doctrine qui a pris naissance dans les premiers âges du monde, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans la pensée intime de beaucoup de personnes ; seulement, ils la présentent sous un point de vue plus rationnel, plus conforme aux lois progressives de la nature et plus en harmonie avec la sagesse du Créateur, en la dépouillant de tous les accessoires de la superstition. (Le Livre des Esprits. Question 222.)*

1. Fondements de la Réincarnation

Dans la réponse donnée par les Esprits Supérieurs à Kardec, on trouve, à la question 171 du *Livre des Esprits*, l'affirmation que l'idée de la réincarnation est fondée sur la justice de Dieu et sur la révélation, car tous (...) *les Esprits tendent à la perfection, et Dieu leur en fournit les moyens par les épreuves de la vie corporelle ; mais dans sa justice, il leur réserve d'accomplir, dans de nouvelles existences, ce qu'ils n'ont pu faire ou achever dans une première épreuve. Il ne serait ni selon l'équité, ni selon la bonté de Dieu, de frapper à jamais ceux qui ont pu rencontrer des obstacles à leur amélioration en dehors de leur volonté, et dans le milieu même où ils se trouvent placés. Si le sort de l'homme était irrévocablement fixé après sa mort, Dieu n'aurait point pesé les actions de tous dans la même balance, et ne les aurait point traités avec impartialité.*

La doctrine de la réincarnation, c'est-à-dire celle qui consiste à admettre pour l'homme plusieurs existences successives, est la seule qui réponde à l'idée que nous nous faisons de la justice de Dieu à l'égard des hommes placés dans une condition morale inférieure, la seule qui puisse nous expliquer l'avenir et asseoir nos espérances, puisqu'elle nous offre le moyen de racheter nos erreurs par de nouvelles épreuves. La raison nous l'indique et les Esprits nous l'enseignent. (Le Livre des Esprits. Question 171.)

Dieu, dans sa justice, n'a pu créer des âmes plus ou moins parfaites ; mais, avec la pluralité des existences, l'inégalité que nous voyons n'a plus rien de contraire à l'équité la plus rigoureuse : c'est que nous ne voyons que le présent et non le passé. Ce raisonnement repose-t-il sur un système, une supposition gratuite ? Non ; nous partons d'un fait patent, incontestable : l'inégalité des aptitudes et du développement intellectuel et moral, et nous trouvons ce fait inexplicable par toutes les théories qui ont cours ; tandis que l'explication en est simple, naturelle, logique, par une autre théorie. Est-il rationnel de préférer celle qui n'explique pas à celle qui explique ? (Le Livre des Esprits. Question 222.)

Le principe de la réincarnation est une conséquence nécessaire de la loi du progrès. Sans la réincarnation, comment expliquer la différence qui existe entre l'état social actuel et celui des temps de barbarie ? Si les âmes sont créées en même temps que les corps, celles qui naissent aujourd'hui sont tout aussi neuves, tout aussi primitives que celles qui vivaient il y a mille ans ; ajoutons qu'il n'y aurait entre elles aucune connexion, aucune relation nécessaire ; qu'elles

seraient complètement indépendantes les unes des autres ; pourquoi donc les âmes d'aujourd'hui seraient-elles mieux douées par Dieu que leurs devancières ? Pourquoi comprennent-elles mieux ? Pourquoi ont-elles des instincts plus épurés, des mœurs plus douces ? Pourquoi ont-elles l'intuition de certaines choses sans les avoir apprises ? Nous défions de sortir de là, à moins d'admettre que Dieu crée des âmes de diverses qualités, selon les temps et les lieux, proposition inconciliable avec l'idée d'une souveraine justice. (La Genèse. Chap. XI, item 33.)

La pluralité des existences, dont le Christ a posé le principe dans l'Évangile [Jean, 3 :1-12 – dialogue entre Jésus et Nicodème] (...) est une des lois les plus importantes révélées par le Spiritisme, en ce sens qu'il en démontre la réalité et la nécessité pour le progrès. Par cette loi, l'homme s'explique toutes les anomalies apparentes que présente la vie humaine ; les différences de position sociale ; les morts prématurées qui, sans la réincarnation, rendraient inutiles pour l'âme les vies abrégées ; l'inégalité des aptitudes intellectuelles et morales, par l'ancienneté de l'Esprit qui a plus ou moins appris et progressé, et qui apporte en renaissant l'acquis de ses existences antérieures. (La Genèse. Chap. I, item 34.)

Avec la doctrine de la création de l'âme à chaque naissance, on retombe dans le système des créations privilégiées ; les hommes sont étrangers les uns aux autres, rien ne les relie, les liens de famille sont purement charnels : ils ne sont point solidaires d'un passé où ils n'existaient pas ; avec celle du néant après la mort, tout rapport cesse avec la vie ; ils ne sont point solidaires de l'avenir. Par la réincarnation, ils sont solidaires du passé et de l'avenir ; leurs rapports se perpétuant dans le monde spirituel et dans le monde corporel, la fraternité a pour base les lois mêmes de la nature ; le bien a un but, le mal a ses conséquences inévitables. (La Genèse. Chap. I, item 35.)

Avec la réincarnation tombent les préjugés de races et de castes, puisque le même Esprit peut renaître riche ou pauvre, grand seigneur ou prolétaire, maître ou subordonné, libre ou esclave, homme ou femme. (...). Si donc la réincarnation fonde sur une loi de la nature le principe de la fraternité universelle, elle fonde sur la même loi celui de l'Égalité des droits sociaux, et par suite celui de la liberté. (La Genèse. Chap. I, item 36.)

Reconnaissons donc, en résumé, que la doctrine de la pluralité des existences explique seule ce qui, sans elle, est inexplicable ; qu'elle est éminemment consolante et conforme à la justice la plus rigoureuse, et qu'elle est pour l'homme l'ancre de salut que Dieu lui a donnée dans sa miséricorde. (Le Livre des Esprits. Question 222.)

2. Finalités de la réincarnation

Le but de la réincarnation, pour les Esprits Supérieurs, peut être résumé par l'explication suivante : Expiation, amélioration progressive de l'humanité ; sans cela où serait la justice ? (Le Livre des Esprits. Question 167.) Dieu la leur impose dans le but de les faire arriver à la perfection : pour les uns, c'est une expiation ; pour d'autres, c'est une mission. Mais, pour arriver à cette perfection, ils doivent subir toutes les vicissitudes de l'existence corporelle : c'est là qu'est l'expiation. L'incarnation a aussi un autre but, c'est de mettre l'Esprit à même de supporter sa part dans l'œuvre de la création ; c'est pour l'accomplir que, dans chaque monde, il prend un appareil en harmonie avec la matière essentielle de ce monde pour y exécuter, à ce point de vue, les ordres de Dieu ; de telle sorte que tout en concourant à l'œuvre générale, il avance lui-même. L'action des êtres corporels est nécessaire à la marche de l'univers ; mais Dieu, dans sa sagesse, a voulu que, dans cette action même, ils trouvassent un moyen de progresser et de se

rapprocher de lui. C'est ainsi que, par une loi admirable de sa providence, tout s'enchaîne, tout est solidaire dans la nature. (Le Livre des Esprits. Question 132.)

L'incarnation est nécessaire au double progrès moral et intellectuel de l'Esprit : au progrès intellectuel, par l'activité qu'il est obligé de déployer dans le travail ; au progrès moral, par le besoin que les hommes ont les uns des autres. La vie sociale est la pierre de touche des bonnes et des mauvaises qualités. La bonté, la méchanceté, la douceur, la violence, la bienveillance, la charité, l'égoïsme, l'avarice, l'orgueil, l'humilité, la sincérité, la franchise, la loyauté, la mauvaise foi, l'hypocrisie, en un mot tout ce qui constitue l'homme de bien ou l'homme pervers a pour mobile, pour but et pour stimulant les rapports de l'homme avec ses semblables ; pour l'homme qui vivrait seul, il n'y aurait ni vices ni vertus ; si, par l'isolement, il se préserve du mal, il annule le bien. (Le Ciel et l'Enfer. Première Partie. Chap. III, item 8.)

Le progrès, chez les Esprits, est le fruit de leur propre travail ; mais, comme ils sont libres, ils travaillent à leur avancement avec plus ou moins d'activité ou de négligence, selon leur volonté ; ils hâtent ainsi ou retardent leur progrès, et par suite leur bonheur. (...) Tout Esprit qui reste en arrière ne peut s'en prendre qu'à lui-même, de même que celui qui avance en a tout le mérite ; le bonheur qu'il a conquis n'en a que plus de prix à ses yeux. (...) Le progrès intellectuel et le progrès moral marchent rarement de front ; mais ce que l'Esprit ne fait pas dans un temps, il le fait dans un autre, de sorte que les deux progrès finissent par atteindre le même niveau. C'est la raison pour laquelle on voit souvent des hommes intelligents et instruits très peu avancés moralement et réciproquement. (Le Ciel et l'Enfer. Première Partie. Chap. III, item 7.)

Une seule existence corporelle est manifestement insuffisante pour que l'Esprit puisse acquérir tout ce qui lui manque en bien et se défaire de tout ce qui est mauvais en lui. (...) Dans chaque existence nouvelle, l'Esprit apporte ce qu'il a acquis dans les précédentes en aptitudes, en connaissances intuitives, en intelligence et en moralité. Chaque existence est ainsi un pas en avant dans la voie du progrès. (Le Ciel et l'Enfer. Première Partie. Chap. III, item 9.)

Toutefois, il est important de considérer que (...) l'état corporel n'est que transitoire et passager. C'est à l'état spirituel surtout qu'il recueille les fruits du progrès accompli par son travail dans l'incarnation ; c'est alors aussi qu'il se prépare à de nouvelles luttes et prend les résolutions qu'il s'efforcera de mettre en pratique à son retour dans l'humanité [réincarnation]. (Le Ciel et l'Enfer. Première Partie. Chap. III, item 10.)

**ANNEXE : LISTE DE POINTS SUR LES FONDEMENTS
ET LES FINALITÉS DE LA RÉINCARNATION.**

- I. « L'obligation, pour l'Esprit incarné, de pourvoir à la nourriture du corps, à sa sécurité, à son bien être, le contraint d'appliquer ses facultés à des recherches, de les exercer et de les développer. Son union avec la matière est donc utile à son avancement. » (*La Genèse*, chap. XI, item 24.)
- II. « C'est dans leurs diverses existences corporelles que les Esprits se dépouillent peu à peu de leurs imperfections. Les épreuves de la vie avancent quand on les supporte bien ; comme expiations, elles effacent les fautes et purifient ; c'est le remède qui nettoie la plaie et guérit le malade. » (*L'Évangile selon le Spiritisme*, chap. V, item 10.)
- III. Par « (...) le travail intelligent qu'il [l'Esprit] opère à son profit sur la matière, il aide à la transformation et au progrès matériel du globe qu'il habite ; c'est ainsi que, tout en progressant lui-même, il concourt à l'œuvre du Créateur dont il est l'agent inconscient. » (*La Genèse*, chap. XI, item 24.)
- IV. Les esprits supérieurs expliquent qu'il y a des expiations dans les diverses existences sur le plan matériel, en vue de « l'amélioration progressive de l'humanité ; sans cela où serait la justice ? » (*Le Livre des Esprits*, question 167.)
- V. « Les Esprits n'appartiennent pas perpétuellement au même ordre. Tous s'améliorent en passant par les différents degrés de la hiérarchie spirite. (...) La vie matérielle est une épreuve qu'ils doivent subir à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'ils aient atteint la perfection absolue. » (*Le Livre des Esprits*, introduction VI, p. 24.)
- VI. « Les différentes existences corporelles de l'Esprit sont toujours progressives et jamais rétrogrades (...). » (*Le Livre des Esprits*, introduction VI, p. 25.)
- VII. Les Esprits Supérieurs nous enseignent « qu'il n'est pas de fautes irrémissibles et qui ne puissent être effacées par l'expiation. L'homme en trouve le moyen dans les différentes existences qui lui permettent d'avancer, selon son désir et ses efforts, dans la voie du progrès et vers la perfection qui est son but final. » (*Le Livre des Esprits*, introduction VI, p. 27.)
- VIII. « Le passage des Esprits par la vie corporelle est nécessaire pour que ceux-ci puissent accomplir, à l'aide d'une action matérielle, les desseins dont Dieu leur confie l'exécution ; elle est nécessaire pour eux-mêmes, parce que l'activité qu'ils sont obligés de déployer aide au développement de l'intelligence. » (*L'Évangile selon le Spiritisme*, chap. IV, item 25.)
- IX. « Cependant, en vertu de l'axiome que *tout effet a une cause*, ces misères sont des effets qui doivent avoir une cause ; et dès lors qu'on admet un Dieu juste, cette cause doit être juste. » (*L'Évangile selon le Spiritisme*, chap. V, item 6.)
- X. « La doctrine de la réincarnation, c'est-à-dire celle qui consiste à admettre pour l'homme plusieurs existences successives, est la seule qui réponde à l'idée que nous nous faisons de la justice de Dieu à l'égard des hommes placés dans une condition morale inférieure, la seule qui puisse nous expliquer l'avenir et asseoir nos espérances, puisqu'elle nous offre le moyen de racheter nos erreurs par de nouvelles épreuves. La raison nous l'indique et les Esprits nous l'enseignent. » (*Le Livre des Esprits*, question 171 – commentaire.)